#### Revision n. 1 **COMEC ITALIA SRL** du 27/02/2024 Nouvelle émission Imprimè le 06/03/2024 PLT 4G WHITE: 160, 160 HD, Page n. 1/23

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PLT 4G WHITE: BIANCHI, Dénomination

160, 160 HD,

UFI: NY73-504X-M001-K5A7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Encre de tampographie

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **COMEC ITALIA SRL** Adresse Piazzale del lavoro 149 Localité et Etat 21044 Cavaria (VA)

**ITALIA** 

Tel. +39 0331 219516 Fax +39 0331 216161

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

info@comec-italia.it

Edgardo Baggini

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à Centro Antiveleni di Milano 02 66101029

(Niguarda Ca Granda - Milano) Centro Antiveleni di Pavia 0382 24444 (Fondazione Maugeri - Pavia)

Centro Antiveleni di Bergamo 800 883300 (Papa Giovanni XXIII - Bergamo)

Centro Antiveleni di Verona 800 011858 (AOUI - Verona)

Centro Antiveleni di Firenze 055 7947819

(Careggi - Firenze)

Centro Antiveleni di Roma 06 3054343

(Agostino Gemelli - Roma)

Centro Antiveleni di Roma 06 49978000

(Umberto I - Roma)

Centro Antiveleni di Roma 06 68593726 (Ospedale pediatrico Bambino Gesu - Roma) Centro Antiveleni di Napoli 081 5453333 (Antonio Cardarelli - Napoli)

Centro Antiveleni di Foggia 800 183459 (Azienda ospedaliera universitaria - Foggia)

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:





Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser poudre chimique, CO2 ou sable sec pour l'extinction.

Contient: CYCLOHEXANONE

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

# RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

4,4 Isopropylidenediphenol-épichlorhydrine copolymère Reaction product of BPA; possible contamination <0.05%

Revision n. 1

du 27/02/2024

Page n. 3/23

Nouvelle émission

Imprimè le 06/03/2024

# PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

#### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification (CE) 1272/2008 (CLP)

**TITANIUM DIOXIDE** 

INDEX -  $45 \le x < 47,5$ 

CE 236-675-5 CAS 13463-67-7

**ACETATE DE 2-METHOXY-1-**

METHYLETHYLE

INDEX 607-195-00-7 12 ≤ x < 13,5 Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336

CE 203-603-9 CAS 108-65-6

Règ. REACH 01-2119475791-29-

XXXX

**BUTYLGLYCOL ACETATE** 

INDEX 607-038-00-2 9 ≤ x < 10,5 Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332

CE 203-933-3 LD50 Oral: 1880 mg/kg, LD50 Dermal: 1500 mg/kg, STA Inhalation vapeurs:

11 mg/l

CAS 112-07-2

Règ. REACH 01-2119475112-

47xxxx

CYCLOHEXANONE

INDEX 606-010-00-7 4,5 ≤ x < 5 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4

H332, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

CE 203-631-1 LD50 Oral: 1535 mg/kg, LD50 Dermal: 1100 mg/kg, LC50 Inhalation vapeurs:

11 mg/l/4h

CAS 108-94-1

Règ. REACH 01-2119453616-35-

XXXX

Hydrocarbures, C10, aromatiques,

<1% de naphtalène

INDEX - 1,5  $\leq$  x < 2 Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, EUH066

CE 918-811-1

CAS -

Règ. REACH 01-2119463583-34-

XXXX

HYDROCARBURES

AROMATIQUES, C9

INDEX - 0,8  $\leq$  x < 0,9 Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336,

Aquatic Chronic 2 H411, EUH066, Note de classification conforme à l'annexe

VI du Règlement CLP: P

CE 918-668-5

CAS -

Règ. REACH 01-2119455851-35

4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

INDEX 604-030-00-0  $0 \le x < 0.01$  Repr. 1B H360F, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317,

Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=10

CE 201-245-8 CAS 80-05-7

Règ. REACH 2119457856-23-xxxx

# COMEC ITALIA SRL Revision n. 1 du 27/02/2024 Nouvelle émission Imprimè le 06/03/2024 Page n. 4/23

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

# **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

# MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants

: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n`ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l`arrêt de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

COMEC ITALIA SRL	Revision n. 1
	du 27/02/2024
	Nouvelle émission
PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,	Imprimè le 06/03/2024
	Page n. 5/23
PL1 4G WHITE: 160, 160 HD,	·

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

BGR	България	НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ РИСКОВЕ, СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА (изм. ДВ. бр.5 от 17 Януари 2020г.)
CZE	Česká Republika	Nařízení vlády č. 41/2020 Sb. Nařízení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NLD	Nederland	Arbeidsomstandighedenregeling. Lijst van wettelijke grenswaarden op grond van de artikelen 4.3, eerste

#### Revision n. 1 **COMEC ITALIA SRL** du 27/02/2024 Nouvelle émission Imprimè le 06/03/2024 PLT 4G WHITE: 160, 160 HD, Page n. 6/23

lid, en 4.16, eerste lid, van het Arbeidsomstandighedenbesluit Portugal

Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes

químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à

exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos

Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie

w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w

środowisku pracy

Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea

și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006

Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS

Türkiye Kimyasal Maddelerle Çalışmalarda Sağlık ve Güvenlik Önlemleri Hakkında Yönetmelik 12.08.2013 / 28733 EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/183; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE. United Kingdom

TLV-ACGIH

PRT

POL

ROU

SWE

TUR

**GBR** 

EU

Polska

România

Sverige

OEL EU

Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observation	ıs	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
TLV	BGR	10				RESPIR		
TLV	DNK	6					Som Ti	
VLA	ESP	10						
VLEP	FRA	10						
NDS/NDSCh	POL	10				INHALA		
TLV	ROU	10		15				
NGV/KGV	SWE	5					Totaldar	nm
WEL	GBR	10				INHALA		
WEL	GBR	4				RESPIR		
TLV-ACGIH		2,5				RESPIR		
Concentration prévue san	s effet sur l'environne	ment - PNEC						
Valeur de référence en ea	u douce			0,127	mg/l			
Valeur de référence en ea	u de mer			1	mg/l			
Valeur de référence pour	sédiments en eau dou	ice		1000	mg/kg	1		
Valeur de référence pour	sédiments en eau de r	mer		100	mg/kg	1		
Valeur de référence pour l	'eau, écoulement inte	rmittent		0,61	mg/l			
Valeur de référence pour l	es microorganismes S	STP		100	mg/l			
Valeur de référence pour l	a catégorie terrestre			100	mg/kg	J		
Santé –								
Niveau dérivé sans ef	fet - DNEL / DMEL  Effets sur le  consommate s	S			Effets sur les travailleurs			
			s Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém

IIIIaation	To mg/ms

ACETATE DE 2-MET Valeur limite de seu		ETHYLE			
Туре	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations	

Revision n. 1 du 27/02/2024

Nouvelle émission

Imprimè le 06/03/2024 Page n. 7/23

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
TLV	BGR	275	50	550	100	PEAU		
TLV	CZE	270	49,14	550	100,1	PEAU		
AGW	DEU	270	50	270	50			
MAK	DEU	270	50	270	50		-	
TLV	DNK	275	50			PEAU	E	
VLA	ESP	275	50	550	100	PEAU		
VLEP	FRA	275	50	550	100	PEAU		
VLEP	ITA	275	50	550	100	PEAU		
TGG	NLD	550						
VLE	PRT	275	50	550	100	PEAU		
NDS/NDSCh	POL	260		520		PEAU		
TLV	ROU	275	50	550	100	PEAU		
NGV/KGV	SWE	275	50	550	100	PEAU		
ESD	TUR	275	50	550	100	PEAU		
WEL	GBR	274	50	548	100	PEAU		
OEL	EU	275	50	550	100	PEAU		
Concentration prévue sa	ans effet sur l`environne	ment - PNEC						
Valeur de référence en	eau douce			0,635	mç	g/l		
Valeur de référence en	eau de mer			0,0635	mç	g/l	-	
Valeur de référence pou	ır sédiments en eau dοι	ice		3,29	mç	g/kg	-	
Valeur de référence pou	ur sédiments en eau de	mer		0,329	mç	g/l		
Valeur de référence pou	ur l'eau, écoulement inte	rmittent		6,35	mç	g/l		
Valeur de référence pou	ur les microorganismes	STP		100	mç	g/l		
Valeur de référence pou	ur la catégorie terrestre			0,29	mg	g/kg		
Santé –								
Niveau dérivé sans	effet - DNEL / DMEL Effets sur le consommat	s			Effets sur les travailleurs			

Niveau dérivé sans effe	et - DNEL / DMEL  Effets sur les  consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	1,67 mg/kg			-	
Inhalation			33 mg/m3	33 mg/m3	550 mg/m3		VND	275 mg/m3
Dermique			VND	54.8 ma/ka			VND	153.5 mg/kg

Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observation	ıs
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
TLV	BGR	133	20	333	50	PEAU	
TLV	CZE	130	19,5	300	45	PEAU	
AGW	DEU	65	10	130 (C)	20 (C)	PEAU	11
MAK	DEU	66	10	132	20	PEAU	Hinweis
TLV	DNK	134	20			PEAU	E
VLA	ESP	133	20	333	50	PEAU	

	CC	MEC ITAL	IA SRL			du 27	ion n. 1 /02/2024 elle émission	
	PLT 4G	WHITE: 1	ID,		Imprir	n. 8/23		
VLEP	FRA	66,5	10	333	50	•		
VLEP	ITA	133	20	333	50	PEAU		
TGG	NLD	135		333		PEAU		
VLE	PRT	133	20	333	50	PEAU		
NDS/NDSCh	POL	100		300		PEAU		
TLV	ROU	133	20	333	50	PEAU		
NGV/KGV	SWE	70	10	333	50	PEAU		
ESD	TUR	133	20	333	50	PEAU		
	GBR	133			50			
WEL			20	332		PEAU		
OEL TIME A COULT	EU	133	20	333	50	PEAU		
TLV-ACGIH	fot our l'anvironnemen	131 + DNEC	20					
Concentration prévue sans eff Valeur de référence en eau do		I-FNEU		0,304	page on t	//		
Valeur de reference en eau do					mg/			
				0,03	mg/			
Valeur de référence pour sédi				2,03	mg/			
Valeur de référence pour sédi				0,203	mg/			
Valeur de référence pour l'eau		ent		0,56	mg/			
Valeur de référence pour les r				90	mg/			
Valeur de référence pour la ch		oisonnement seco	ondaire)	60	mg/			
\/_   /#/				0.445	ma			
	ategorie terrestre			0,415	mg/	/kg/d		
Santé –	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur			0,415	Effets sur les travailleurs	rkg/a		
Santé – Niveau dérivé sans effet	- DNEL / DMEL Effets sur les	Systém aigus	Locaux	Systém	Effets sur les	Systém aigus	Locaux	Systém
Santé – Niveau dérivé sans effet Voie d`exposition	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s	Systém aigus 36 mg/kg/d	Locaux chroniques VND	·	Effets sur les travailleurs		Locaux chroniques	Systém chroniques
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus	36 mg/kg/d 499 mg/m3	chroniques	Systém chroniques	Effets sur les travailleurs Locaux aigus	Systém aigus 773 mg/m3		chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus		chroniques VND	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d	Effets sur les travailleurs		chroniques	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale  Inhalation  Dermique	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus	36 mg/kg/d 499 mg/m3	chroniques VND VND	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3	Systém aigus 773 mg/m3	chroniques	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus	36 mg/kg/d 499 mg/m3	chroniques VND VND	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3	Systém aigus 773 mg/m3	chroniques	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus	36 mg/kg/d 499 mg/m3	chroniques VND VND	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3	Systém aigus  773 mg/m3  27 mg/kg/d  Notes	vnD vnD	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d	chroniques VND VND	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3	Systém aigus 773 mg/m3 27 mg/kg/d	vnD vnD	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d TWA/8h	vnd vnd vnd vnd	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d	Systém aigus  773 mg/m3  27 mg/kg/d  Notes	vnD vnD	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d TWA/8h	vnD vnD vnD ppm	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d	Systém aigus  773 mg/m3  27 mg/kg/d  Notes / Observation	vnD vnD	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d TWA/8h mg/m3 40,8	chroniques VND VND VND VND 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20	Systém aigus  773 mg/m3  27 mg/kg/d  Notes / Observatio	vnD vnD	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil Type  TLV  TLV  AGW	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d TWA/8h mg/m3 40,8	chroniques VND VND VND 10 9,8	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196	Systém aigus  773 mg/m3  27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU  PEAU	vnD vnD	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type  TLV  TLV  AGW  TLV	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d TWA/8h mg/m3 40,8 40	chroniques VND VND VND VND 10 9,8 20	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU  PEAU  PEAU	VND VND ons	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type  TLV  TLV  TLV  TLV  VLA	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU DNK	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d  TWA/8h  mg/m3 40,8 40 80 41	ppm 10 9,8 20 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80 80	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196 20	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU PEAU PEAU PEAU	VND VND ons	chroniques 133 mg/m3
Agw TLV VLA VLEP	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU DNK ESP	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d TWA/8h mg/m3 40,8 40 80 41	chroniques VND VND VND VND 10 9,8 20 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d STEL/15min mg/m3 81,6 80 80	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196 20	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU PEAU PEAU PEAU	VND VND ons	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type  TLV  TLV  TLV  TLV  VLA  VLEP	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU DNK ESP FRA	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d  TWA/8h  mg/m3 40,8 40 80 41 41 40,8	ppm 10 9,8 20 10 10 10 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80 80 82 81,6	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196 20 20	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observatio  PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	VND VND ons	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil Type  TLV  TLV  TLV  TLV  VLA  VLEP  VLEP	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU DNK ESP FRA	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d  TWA/8h  mg/m3 40,8 40 80 41 41 40,8	ppm 10 9,8 20 10 10 10 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80 80 82 81,6 81,6 50	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196 20 20	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU	VND VND ons	chroniques 133 mg/m3
Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil Type  TLV TLV AGW TLV VLA VLEP VLEP TGG VLE	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU DNK ESP FRA ITA NLD PRT	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d  TWA/8h  mg/m3 40,8 40 80 41 41 40,8 40,8	ppm 10 9,8 20 10 10 10 10 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80 80 81,6 50 81,6	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196 20 20 20	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEA	VND VND ons	chroniques 133 mg/m3
Valeur de référence pour la ca Santé – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation Dermique  CYCLOHEXANONE Valeur limite de seuil  Type  TLV  TLV  TLV  VLA  VLEP  VLEP  TGG  VLE  NDS/NDSCh  TLV	- DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus VND 200 mg/m3  état  BGR CZE DEU DNK ESP FRA ITA NLD	36 mg/kg/d 499 mg/m3 72 mg/kg bw/d  TWA/8h  mg/m3 40,8 40 80 41 41 40,8 40,8	ppm 10 9,8 20 10 10 10 10 10	Systém chroniques 4,3 mg/kg/d 80 mg/m3 102 mg/kg/d  STEL/15min mg/m3 81,6 80 80 82 81,6 81,6 50	Effets sur les travailleurs  Locaux aigus  333 mg/m3 102 mg/kg/d  ppm 20 196 20 20 20	Systém aigus  773 mg/m3 27 mg/kg/d  Notes / Observation  PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEAU PEA	VND VND ons	

	CC	MEC ITAI	LIA SRL			du 27	ion n. 1 /02/2024	
							elle émission	
	PLT 40	WHITE:	160, 160 H	ID,		'	nè le 06/03/2024 n. 9/23	
						L		
NGV/KGV	SWE	41	10	81	20	PEAU		
ESD	TUR	40,8	10	81,6	20	PEAU		
WEL	GBR	41	10	82	20	PEAU		
OEL	EU	40,8	10	81,6	20	PEAU		
TLV-ACGIH		80	20	201	50	PEAU		
Concentration prévue sans el	ffet sur l'environnemen	nt - PNEC						
/aleur de référence en eau d	ouce			0,1	mg/l	l		
/aleur de référence en eau d	e mer			0,01	mg/l			
aleur de référence pour séd	iments en eau douce			0,512	mg/l	kg		
/aleur de référence pour séd	iments en eau de mer			0,0512	mg/l	kg		
aleur de référence pour l'ea	u, écoulement intermitt	tent		0,329	mg/l	1		
/aleur de référence pour les	microorganismes STP			10	mg/l			
/aleur de référence pour la c	atégorie terrestre			0,0435	mg/l	kg		
anté –								
Niveau dérivé sans effet	Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
			Locaux	Systém	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux	Systém
/oie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus						chroniques
		Systém aigus	chroniques	chroniques 1,5 mg/kg bw/d			chroniques	'
Orale nhalation Dermique	Locaux aigus			1,5 mg/kg			VND VND	40 mg/m3
Orale Inhalation Dermique  Hydrocarbures, C10, are anté – Niveau dérivé sans effet	Locaux aigus  omatiques, <1% de		chroniques	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3	Effets sur les travailleurs		VND	40 mg/m3
Drale nhalation Dermique Hydrocarbures, C10, ard anté – Niveau dérivé sans effet	Locaux aigus  Dmatiques, <1% de  - DNEL / DMEL  Effets sur les		VND VND Locaux	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d Systém		Systém aigus	VND VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw.
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, ard anté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition	Dmatiques, <1% de  - DNEL / DMEL  Effets sur les consommateur s	naphtalène	VND VND	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d	travailleurs	Systém aigus	VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw.
Orale Inhalation Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –	Dmatiques, <1% de  - DNEL / DMEL  Effets sur les consommateur s	naphtalène	VND VND Locaux chroniques	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d Systém chroniques	travailleurs	Systém aigus	VND VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw. Systém
Orale Inhalation Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale Inhalation	Dmatiques, <1% de  - DNEL / DMEL  Effets sur les consommateur s	naphtalène	VND VND Locaux chroniques VND	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d Systém chroniques 7,5 mg/kg/d	travailleurs	Systém aigus	VND VND Locaux chroniques	40 mg/m3 4 mg/kg bw  Systém chroniques
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale  nhalation  Dermique  HYDROCARBURES ARC	Dmatiques, <1% de  - DNEL / DMEL  Effets sur les consommateur s Locaux aigus	naphtalène Systém aigus	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d	travailleurs  Locaux aigus	Systém aigus	VND VND Locaux chroniques	40 mg/m3 4 mg/kg bw Systém chroniques
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale  nhalation  Dermique  HYDROCARBURES ARC  Valeur limite de seuil	Dmatiques, <1% de  - DNEL / DMEL  Effets sur les consommateur s Locaux aigus	naphtalène Systém aigus	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d	travailleurs  Locaux aigus	Systém aigus  Notes / Observatio	VND VND Locaux chroniques VND VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw  Systém chroniques
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale  nhalation  Dermique  HYDROCARBURES ARC  Valeur limite de seuil	Domatiques, <1% de  - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus	Systém aigus  10 - UVCB - TE	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d  Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d	travailleurs  Locaux aigus	Notes /	VND VND Locaux chroniques VND VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw.  Systém chroniques
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale  nhalation  Dermique  HYDROCARBURES ARC  Valeur limite de seuil	Domatiques, <1% de  - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus	Systém aigus  10 - UVCB - TE  TWA/8h	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND  VND  NEUR EN BEN	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d  1 mg/kg bw/d  Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d  NZENE <0.1% W  STEL/15min	travailleurs  Locaux aigus	Notes /	VND VND Locaux chroniques VND VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw.  Systém chroniques
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale  nhalation  Dermique  HYDROCARBURES ARC  Valeur limite de seuil  Type	Domatiques, <1% de  - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s Locaux aigus  DMATIQUES, C8-C état	Systém aigus  10 - UVCB - TE  TWA/8h  mg/m3	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND  VND  NEUR EN BEN  ppm	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d  1 mg/kg bw/d  Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d  NZENE <0.1% W  STEL/15min	travailleurs  Locaux aigus	Notes /	VND VND Locaux chroniques VND VND VND	40 mg/m3 4 mg/kg bw.  Systém chroniques  151 mg/m3 12,5 mg/kg/
Drale Inhalation Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté – liveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale Inhalation Dermique  HYDROCARBURES ARC  Valeur limite de seuil  Type  VLEP  DEL	DMATIQUES, C8-C	Systém aigus  10 - UVCB - TE  TWA/8h  mg/m3  100	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND  VND  PDD  NEUR EN BEN  ppm  20	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d  1 mg/kg bw/d  Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d  NZENE <0.1% W  STEL/15min	travailleurs  Locaux aigus	Notes /	VND VND VND VND VND VND VND VND 1,2,3 trii	40 mg/m3 4 mg/kg bw  Systém chroniques  151 mg/m3 12,5 mg/kg/
Orale Inhalation Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté – Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Orale	DMATIQUES, C8-C  état  ETA  EU  Locaux aigus  DMATIQUES, C8-C  état  ETA  EU  Locaux aigus	Systém aigus  10 - UVCB - TE  TWA/8h  mg/m3  100	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND  VND  NEUR EN BEN  ppm  20  20	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d  1 mg/kg bw/d  Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d  NZENE <0.1% W  STEL/15min	travailleurs  Locaux aigus	Notes /	VND VND VND VND VND VND VND VND 1,2,3 trii	40 mg/m3 4 mg/kg bw.  Systém chroniques  151 mg/m3 12,5 mg/kg/
Drale  nhalation  Dermique  Hydrocarbures, C10, arcanté –  Niveau dérivé sans effet  Voie d'exposition  Drale  nhalation  Dermique  HYDROCARBURES ARC  Valeur limite de seuil  Type  VLEP  DEL  TLV-ACGIH  anté –	Domatiques, <1% de Domatiques, <1% de Domatiques, <1% de Domatiques, <1% de Domatiques, consommateur S Locaux aigus  Domatiques, C8-C  état  ITA  EU  Domatiques, C8-C  Etat  Effets sur les	Systém aigus  10 - UVCB - TE  TWA/8h  mg/m3  100	chroniques  VND  VND  Locaux chroniques  VND  VND  VND  VND  VND  NEUR EN BEN  ppm  20  20	1,5 mg/kg bw/d 10 mg/m3 1 mg/kg bw/d  1 mg/kg bw/d  Systém chroniques 7,5 mg/kg/d 32 mg/m3 7,5 mg/kg/d  NZENE <0.1% W  STEL/15min	travailleurs  Locaux aigus  // W  ppm  Effets sur les	Notes /	VND VND VND VND VND VND VND VND 1,2,3 trii	40 mg/m3 4 mg/kg bw/  Systém chroniques  151 mg/m3 12,5 mg/kg/

#### Revision n. 1 **COMEC ITALIA SRL** du 27/02/2024 Nouvelle émission Imprimè le 06/03/2024 PLT 4G WHITE: 160, 160 HD, Page n. 10/23 VND VND Inhalation 32 mg/m3 150 mg/m3 VND VND Dermique 11 mg/kg 25 mg/kg HYDROM HYDROPHONE SILICATE Valeur limite de seuil TWA/8h Notes Type état STEL/15min Observations mg/m3 ppm mg/m3 ppm AGW DEU 4 INHALA INHALA MAK DFU 4 Traduci da: Indonesiano Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC Valeur de référence en eau douce 0,0032 mg/l Valeur de référence en eau de mer 0.0032 mg/l Valeur de référence pour sédiments en eau douce 15.6 mg/kg Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent 0,0032 mg/l 35 Valeur de référence pour les microorganismes STP mg/l Valeur de référence pour la catégorie terrestre 0,865 mg/kg/d Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL Effets sur les Effets sur les consommateur travailleurs Voie d`exposition Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém Locaux aigus Systém aigus Locaux Systém chroniques chroniques chroniques chroniques Orale 1,3 mg/kg bw/d 4,4 mg/m3 17,8 mg/m3 Inhalation 25,5 mg/kg Dermique 13 mg/kg bw/d bw/d 4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL Valeur limite de seuil TWA/8h STEL/15min état Notes Type Observations mg/m3 ppm mg/m3 ppm TLV BGR INHALA INHALA TLV CZE 2 5 AGW DEU 5 5 (C) INHALA DNK 2 TLV Ε VLEP FRA 2 VLEP ITA 2 INHALA VLEP ITA 2 PEAU NI D 2 INHALA TGG VLE PRT 2 INHALA NDS/NDSCh POL 2 INHALA ROU 2 INHALA ESD TUR 10 WEL GBR 2

Revision n. 1

du 27/02/2024

Nouvelle émission
Imprimè le 06/03/2024

Page n. 11/23

INHALA

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

OEL	EU	2

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC			
Valeur de référence en eau douce	0,018	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer	0,016	mg/l	
Valeur de référence pour les microorganismes STP	320	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	3,7	mg/kg	

#### Santé -

Niveau dérivé sans effe	et - DNEL / DMEL  Effets sur les  consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale						0,05 mg/kg bw/d		0,05 mg/kg bw/d
Inhalation	5 mg/m3	5 mg/m3	5 mg/m3	0,25 mg/m3		10 mg/m3		10 mg/m3
Dermique		0,7 mg/kg bw/d		0,7 mg/kg bw/d		1,4 mg/kg bw/d		1,4 mg/kg bw/d

#### Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

# PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes

COMEC ITALIA SRL	Revision n. 1	
	du 27/02/2024	
	Nouvelle émission	
PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,	Imprimè le 06/03/2024	
,	Page n. 12/23	

pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

# CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations	
Etat Physique	liquide		
Couleur	variable selon le produit		
Odeur	caractéristique de solvant		
Point de fusion ou de congélation	pas disponible		
Point initial d`ébullition	pas disponible		
Inflammabilité	pas disponible		
Limite inférieur d'explosion	pas disponible		
Limite supérieur d'explosion	pas disponible		
Point d`éclair	23 ≤ T ≤ 60 °C		
Température d`auto-inflammabilité	pas disponible		
Température de décomposition	pas disponible		
рН	pas disponible		
Viscosité cinématique	pas disponible		
Solubilité	insoluble dans l'eau		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible		
Pression de vapeur	pas disponible		
Densité et/ou densité relative	1,59		
Densité de vapeur relative	pas disponible		
Caractéristiques des particules	pas applicable		

# 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

# **RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Revision n. 1

du 27/02/2024

Nouvelle émission

Imprimè le 06/03/2024

Page n. 13/23

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes qui explosent par augmentation de la température.

#### CYCLOHEXANONE

Attaque différents types de matières plastiques.

Peut se condenser sous l'effet de la chaleur en produisant des composés résineux.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

Peut réagir violemment avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

#### CYCLOHEXANONE

Risque d'explosion au contact de: peroxyde d'hydrogène,acide nitrique,chaleur,acides minéraux.Peut réagir violemment avec: agents oxydants.Forme des mélanges explosifs avec: air.

HYDROCARBURES AROMATIQUES, C8-C10 - UVCB - TENEUR EN BENZENE <0.1% W / W

Peut réagir avec: agents oxydants forts.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d`ignition.

#### CYCLOHEXANONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

COMEC ITALIA SRL	Revision n. 1
	du 27/02/2024
	Nouvelle émission
PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,	Imprimè le 06/03/2024
	Page n. 14/23

# **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: NOAEC> 600 mg / kg Inhalation. rat

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

La principale voie d`entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit.

Informations sur les voies d'exposition probables

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

# ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé (INCR, 2010).

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange: > 20 mg/l
ATE (Oral) du mélange: > 2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange: > 2000 mg/kg

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

Revision n. 1

du 27/02/2024

Nouvelle émission

Imprimè le 06/03/2024

Page n. 15/23

#### TITANIUM DIOXIDE

LD50 (Oral): > 5000 mg/l Ratto/Rat LC50 (Inhalation aérosols/poussières): > 6,82 mg/l Ratto/Rat

4,4 Isopropylidenediphenol-épichlorhydrine copolymère

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Ratto / Rat LD50 (Oral): > 2000 mg/kg Ratto / Rat

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

LD50 (Dermal): > 5000 mg/kg Coniglio / Rabbit LD50 (Oral): 8500 mg/kg Ratto / Rat LC50 (Inhalation vapeurs): 4345 ppm/6h Ratto / Rat

BUTYLGLYCOL ACETATE

LD50 (Dermal): 1500 mg/kg Coniglio / Rabbit LD50 (Oral): 1880 mg/kg Ratto / Rat LC50 (Inhalation vapeurs): 0,4 mg/l/4h Ratto - Rat

STA (Inhalation vapeurs): 11 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP

(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

CYCLOHEXANONE

LD50 (Dermal): 1100 mg/kg 794 - 3160 / Coniglio / Rabbit

LD50 (Oral): 1535 mg/kg Ratto / Rat LC50 (Inhalation vapeurs): 11 mg/l/4h Ratto / Rat (4h)

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Coniglio / Rabbit LD50 (Oral): 6318 mg/kg Ratto / Rat LC50 (Inhalation vapeurs): > 4688 mg/kg/4h Ratto / Rat

HYDROCARBURES AROMATIQUES, C8-C10 - UVCB - TENEUR EN BENZENE <0.1% W / W

 LD50 (Dermal):
 > 3160 mg/kg Ratto / Rat

 LD50 (Oral):
 3492 mg/kg Ratto / Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 > 6193 mg/l/4h Ratto / Rat

4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

 LD50 (Dermal):
 3000 mg/kg Rabbit

 LD50 (Oral):
 5000 mg/kg

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

# COMEC ITALIA SRL Revision n. 1 du 2702/2024 Nouvelle émission Imprimé le 06/03/2024 Page n. 16/23 Provoque des lésions oculaires graves SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger CANCÉROGÉNICITÉ

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

# **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Revision n. 1

du 27/02/2024

Imprimè le 06/03/2024

Page n. 17/23

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de

naphtalène

LC50 - Poissons > 2 mg/l/96h

EC50 - Crustacés > 3 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 1 mg/l/72h

HYDROCARBURES AROMATIQUES, C8-C10 - UVCB - TENEUR EN BENZENE <0.1%

W/W

LC50 - Poissons > 9,2 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss EC50 - Crustacés > 3,2 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 2,9 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

TITANIUM DIOXIDE

LC50 - Poissons > 10000 mg/l/96h Cypridonon variegatus

ACETATE DE 2-METHOXY-1-

METHYLETHYLE

LC50 - Poissons 134 mg/l/96h Pesce, Oncorhynchus mykiss OECD 203

EC50 - Crustacés > 500 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 1000 mg/l/72h Selenastrum capricornutum OECD 201

NOEC Chronique Poissons 47,5 mg/l Oryzias latipes 14 gg OECD 204 NOEC Chronique Crustacés 100 mg/l Dapnia magna 21 gg OECD 202

CYCLOHEXANONE

LC50 - Poissons 527 mg/l/96h 527 - 732 / Pimephales promelas

EC50 - Crustacés > 100 mg/l/48h Daphnia magna

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques > 100 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus

**BUTYLGLYCOL ACETATE** 

LC50 - Poissons > 20 mg/l/96h Fish 20-40 mg/kg (48h)
EC50 - Crustacés 145 mg/l/24h Daphnia Magna (24h)

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 1570 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus

4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

LC50 - Poissons9,4 mg/l/96h Menidia menidiaEC50 - Crustacés10,2 mg/l/48h Daphnia magnaNOEC Chronique Poissons0,016 mg/l Pimephales promelas

NOEC Chronique Crustacés 1,8 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de

naphtalène

Revision n. 1

du 27/02/2024

Nouvelle émission

Imprimè le 06/03/2024 Page n. 18/23

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

immiscibile in H2O mg/l

Solubilité dans l'eau Rapidement dégradable

HYDROCARBURES AROMATIQUES, C8-C10 - UVCB - TENEUR EN BENZENE <0.1%

Rapidement dégradable

ACETATE DE 2-METHOXY-1-

METHYLETHYLE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable OECD GI 301F 83% 10 d CYCLOHEXANONE

Solubilité dans l'eau 86 mg/l

Rapidement dégradable **BUTYLGLYCOL ACETATE** 

Solubilité dans l'eau 15000 mg/l

Rapidement dégradable

4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

Solubilité dans l'eau 301 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACETATE DE 2-METHOXY-1-

**METHYLETHYLE** Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,2 **BCF** 100

**CYCLOHEXANONE** 

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 0,86

**BUTYLGLYCOL ACETATE** 

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,51

4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 3,4 **BCF** 73

12.4. Mobilité dans le sol

ACETATE DE 2-METHOXY-1-

METHYLETHYLE Coefficient de répartition

: sol/eau 1,7

**CYCLOHEXANONE** 

Coefficient de répartition

: sol/eau 1,18

4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

# COMEC ITALIA SRL | Revision n. 1 | du 27/02/2024 | | Nouvelle émission | | PLT 4G WHITE: 160, 160 HD, | | Page n. 19/23

Coefficient de répartition

: sol/eau 2,95

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 1210

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: PRINTING INK
IMDG: PRINTING INK
IATA: PRINTING INK

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3

IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3

IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



#### 

14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO IMDG: NO IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 30 Quantités Code de

Limitées: 5 L restriction en

tunnels: (D/E) Special provision: 163, 367

IMDG: EMS: F-E, S-D Quantités Limitées: 5 L

IATA: Cargo: Quantitè Mode maximale: d'emballage:

maximale: d'emballa 220 L 366 Quantitè Mode

Pass.: Quantitè Mode maximale: 60 d'emballage:

L 355

Special provision: A3, A72,

A192

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

# RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE

: P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75 4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL

Règ. REACH: 2119457856-23-xxxx

Point 75 CYCLOHEXANONE Règ. REACH:

01-2119453616-35-xxxx

Point 75 TITANIUM DIOXIDE

Revision n. 1

du 27/02/2024

Nouvelle émission

Imprimè le 06/03/2024 Page n. 21/23

PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

Ŀ

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

<u>:</u>

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

-

Aucune

# Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

# **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, catégorie 1

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Revision n. 1

du 27/02/2024

Nouvelle émission

Page n. 22/23

# PLT 4G WHITE: 160, 160 HD,

Aquatic Acute 1Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1Aquatic Chronic 1Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1Aquatic Chronic 2Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H360F Peut nuire à la fertilité.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- · CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- · OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)

#### Revision n. 1 **COMEC ITALIA SRL** du 27/02/2024 Nouvelle émission Imprimè le 06/03/2024 PLT 4G WHITE: 160, 160 HD. Page n. 23/23

- 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UÉ) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP) 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP) 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP) The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.